



L'ECHO D'L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION PÉRIODIQUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE PAR

LA COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES. A.S.B.L.

Editeur responsable = Claude De Broyer, Rue du Repos, 72 - 1180 Bruxelles

EDITORIAL

Si vous tenez "L'Echo d' l'Egoût" entre vos mains, c'est que vous vous intéressez à la spéléo ou alors que la spéléo s'intéresse à vous.

Au rythme où se pollue, se détruit, se ferme le milieu souterrain en Belgique et où s'accroît le nombre de visiteurs de grottes, la spéléologie belge n'aura bientôt plus de champ d'action.

Il faut réagir.

C'est la raison d'être d'une Commission telle que la "C.N.P.S.S.". Ce groupe de travail, créé par les Fédérations et Groupements belges de spéléologie, présente aujourd'hui la "feuille d'information" que vous avez en mains et en sou-haite la plus large diffusion.

Il y a beaucoup à faire pour la conservation du milieu souterrain, pour la sauvegarde de "nos" grottes et "nos" gouffres, contre la pollution, le vandalisme, la destruction pure et simple. Une "campagne nationale de protection des sites spéléologiques", dont le programme est présenté ci-après, a été lancée.

Cette campagne vous concerne. Quoi que vous fassiez en spéléo, qui que vous soyez, vous pouvez - à votre niveau - dans votre entourage, votre équipe, votre club, votre fédération, faire quelque chose pour conserver le milieu souterrain unique dont nous sommes, nous spéléos, responsables.

La "C.N.P.S.S." est là pour soutenir votre action, appuyer vos démarches, recevoir vos avis, vos informations et pour coordonner les entreprises de protection au niveau national.

Pour être efficace, la "campagne nationale", votre campagne, doit être poursuivie par tous les spéléos conscients. Et les inconscients, s'il y en a, doivent être rendus conscients !

Il ne sert à rien, en effet, que la moitié des visiteurs de grottes respecte le milieu souterrain pendant que l'autre moitié pollue ou détruit impunément.

Mais il faut savoir comment agir. La bonne volonté sans la compétence et l'efficacité est, ici, souvent inutile. Cette feuille d'information suggère un certain nombre de moyens. Votre imagination en trouvera d'autres.

La sauvegarde de l'"environnement souterrain", simultanément au développement de la spéléo, pose un problème vaste et difficile, c'est sûr.

Les dépotoirs sauvages et officiels, les grottes-égouts, la destruction des grottes par les carrières, les tracés de route sur les sites karstiques, demandent une action réfléchie et concertée. Mais chaque spéléo digne de ce nom peut remonter ses déchets et ceux qu'il rencontre, empêcher le bris et le vol de concrétions et respecter les propriétés où s'ouvrent les grottes.

L'information des débutants, des jeunes groupes qui se créent, des jeunes en général est extrêmement importante. La responsabilité des dirigeants de clubs spéléos, des moniteurs, des guides et de tous ceux qui font découvrir la spéléo aux non-initiés est très grande en cette matière. C'est à eux qu'il appartient, en grande partie, de créer les réflexes qui garantiront pour l'avenir la survie du milieu naturel exceptionnel que sont les grottes et les gouffres.

Claude DE BROYER,
Président de la C.N.P.S.S.

La CNPSS est membre d'INTERENVIRONNEMENT et de l'ENTENTE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE.

Sa campagne nationale pour la protection des sites spéléologiques est placée sous le patronage de :

MM. J. DE SAEGER	, Ministre de la Santé Publique et de la Famille.
A. CALIFICE	, Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Logement.
J. CHABERT	, Ministre des Communications.
H-F. VAN AAL	, Ministre de la Culture Française.
K. POMA	, Secrétaire d'Etat à l'Environnement.
M. BRASSEUR	, Gouverneur de la Province de Luxembourg.
E. VAES	, Gouverneur de la Province de Hainaut.
R. CLOSE	, Gouverneur de la Province de Namur.
G. MOTTARD	, Gouverneur de la Province de Liège.
P. WIGNY	, Président de la Commission Royale des Monuments et des Sites.
M. WASTERLAIN	, Directeur Général de l'Administration de l'Education Physique et des Sports.
E. CLICHEROUX	, Directeur Général de l'Administration des Eaux et Forêts.
A. HAULOT	, Commissaire Général au Tourisme.
P. STANER	, Président de l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature. Président de l'Association "Ardenne et Gaume".
X. MISONNE	, Chef du Département de Zoologie à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
A. NOIRFALISE	, Professeur à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux.
M.E. MARIEN	, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire.
E. LEGRAND	, Président du Touring Club de Belgique.
R. DAMOISEAU	, Conservateur du Musée de la Forêt à Namur. Président de la Régionale Wallonne d'Inter-environnement.
E. KESTELOOT	, Chef de la Section Protection de la Nature à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Le Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune de Sougné-Remouchamps.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune de Louveigné.

C'EST TOUT UN PROGRAMME

1. OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE.

Les objectifs de la campagne sont : la protection des sites spéléologiques (au sens le plus large) tant extérieurs (dolines, chantoirs, résurgences...) qu'intérieurs (grottes elles-mêmes, eaux souterraines) contre :

- les pollutions diverses
- le vandalisme et la destruction des sites d'intérêt spéléologique et scientifique (concrétions, biotopes, vestiges archéologiques et paléontologiques...)
- les destructions de faune cavernicole
- les fermetures "abusives" de cavités (contre l'intérêt de la spéléologie et sans raisons valables)
- l'exploitation des massifs calcaires recelant des cavités intéressantes.

2. ESPRIT.

La Commission est un groupe de travail constitué de volontaires émanant de tous les groupements spéléologiques belges. Elle se veut ouverte à toutes les bonnes volontés efficaces et entend travailler dans l'intérêt de l'ensemble de la spéléologie belge.

Elle jouit de l'appui de divers conseillers scientifiques et son action s'insère dans les grands mouvements belges de protection de l'environnement ainsi que dans le programme de protection des cavernes de l'Union Internationale de Spéléologie.

Elle veut coordonner en Belgique les diverses actions de protection de l'environnement souterrain, appuyer ou promouvoir toute initiative locale et entretenir les relations les plus étroites avec les responsables des Fédérations de spéléologie et des groupements indépendants. La campagne nationale qu'elle anime est placée sous le patronage des pouvoirs publics concernés, ainsi que de diverses personnalités scientifiques et des milieux de protection de l'environnement.

3. ACTIONS ENTREPRISES.

3.1. En surface : protection des chantoirs, dolines et massifs calcaires.

- 3.1.1. - contre leur usage comme dépotoirs par des particuliers ou des administrations communales.
Exemple typique : Chantoir de Piromboeuf, Trou Wéron à Mont-Godinne.

- ACTION :**
- dresser un inventaire des chantoirs et dolines dépotoirs.
 - intervenir directement contre ces abus auprès des responsables ou appuyer toute action entreprise au plan local.
 - lancer une campagne de sensibilisation (par affiches, tracts, autocollants, articles dans revues spécialisées, conférences, campagne de presse, expositions itinérantes...)
 - réunir et diffuser les informations juridiques concernant ces questions.

- 3.1.2. - contre leur usage comme égouts (parti-

- 3.1.3. - contre les dégradations et pollutions par les campeurs, les touristes et les spéléologues malpropres.
Exemple typique : abords du Trou Bernard à Maillen et du Trou Maulin à Rochefort.

- ACTION :**
- campagne de sensibilisation contre l'abandon de déchets divers, contre les dégradations d'arbres et du sol (feux multiples...)
 - placement de poubelles aux endroits très fréquentés et accord avec les communes ou les spéléologues locaux pour l'enlèvement régulier.

- 3.1.4. - contre l'exploitation des massifs calcaires contenant des cavités intéressantes.
Exemple typique : la destruction progressive de la Grotte de Hotton.

- ACTION :**
- surveillance de l'avancement des exploitations.
 - connaissance des zones d'extension des carrières dans le plan de secteur
 - intervention auprès des exploitants soit par contacts directs, soit par l'intermédiaire des pouvoirs publics, des associations de défense de l'environnement et des milieux scientifiques.

3.2. Sous terre : protection des cavités et des eaux souterraines.

- 3.2.1. - contre la pollution par les spéléologues et les visiteurs de grottes (déchets de repas, bivouacs, camps souterrains, opérations survie, "résidus physiologiques", carburés, piles, cigarettes, restes d'équipements, ampoules flash, etc...)

- ACTION :**
- campagne de sensibilisation largement appuyée et diffusée.
 - placement de poubelles et de panneaux de sensibilisation près des entrées des grottes fréquentées.
 - appuyer, organiser et diffuser des "opérations dépollution" locales et nationales.

- 3.2.2. - contre le vandalisme et la destruction de biotopes intéressants, de sites archéologiques et paléontologiques, de concrétions..

- ACTION :**
- Concrétions.
 - campagne de sensibilisation
 - inventaire des sites démolis (photo avant/après)
 - information juridique
 - règlements communs pour la répression du vandalisme dans toutes les fédérations de spéléologie.
 - Biotopes.
 - inventaire des biotopes en cours d'étude et des stations faunistiques intéressantes.
 - diffusion de ces informations
 - éventuellement : panneaux souterrains annonçant le biotope protégé.
 - Sites paléontologiques et archéologiques.

ON N'EST PAS TOUT SEUL, MAIS...

Un comité de patronage n'est ni plus ni moins qu'un ... comité de patronage ! Si l'appui de ses membres peut se révéler très utile dans certaines occasions, ce n'est pas lui qui agira sur le terrain pour dépolluer, sensibiliser, placer des panneaux, entretenir des bonnes relations avec les propriétaires de grottes... c'est toi.

Et tu n'as pas besoin d'être ministre, gouverneur de province, prof' d'univ ou P.D.G.... il te suffit d'être efficace.



JE PARTICIPE

A LA CAMPAGNE NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES !!

- 3.2.3. - contre la destruction et le dérangement de la faune.

- ACTION :**
- campagne d'information par des spécialistes (expositions, articles, conférences) sur l'influence néfaste des diverses pollutions sur la faune cavernicole d'invertébrés, sur les captures exagérées (pièges permanents, échantillons non destinés à des fins scientifiques...)
 - campagne d'information par des spécialistes sur le dérangement des chauves-souris par la fumée de cigarettes et des manipulations intempestives.
 - regroupement de l'action des spécialistes.

- 3.2.4. - contre les fermetures "abusives".

Exemple typique : Trou des Nutons à Bois-de-Villers.

- ACTION :**
- inventaire général des grottes fermées avec liste des propriétaires ou des responsables
 - enquête sur les cas de fermeture "abusive"

QUELQUES REALISATIONS DE LA C.N.P.S.S.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION.

- Visé qui ? : - les spéléologues (tous ceux qui descendent sous terre, les clubs, les mouvements de jeunesse, les groupes de jeunes, les militaires, les écoles...).
- les pouvoirs publics (communes, provinces, état...).
- les habitants des régions calcaires.
- le grand public et spécialement les jeunes.

Diffusion d'affiches : 4.500 affiches distribuées jusqu'à présent.

d'autocollants : 800 autocollants vendus et 1.500 tracts publicitaires diffusés dans les bulletins spéléos et le courrier.

Exposition : présentée à Rochefort (200 pers.), Auderghem (500 p.), Waremmes (700 p.), Mons (500 p.), et à Namur (Maison de la Culture - 1.000 p.). (vue donc par environ 3.000 personnes, dont la majorité de jeunes).

Articles dans bulletins spéléos : diffusion d'un article sur la protection des chauves-souris (J. Fairon) en français et flamand, paru dans une vingtaine de bulletins spéléos et deux revues typographie de la nature.

Presse : - échos de la journée nationale par une série de journaux.

- 3 à 4 interventions à la radio.

- 2 articles dans "Confluent".

Placement de panneaux de sensibilisation :

- placés ou en cours : Nou Molin, Eprave, Trou du Renard, Liège, Chauvaux, Bouffiuolx, Bernard.
- 30 autres sont en fabrication.

ACTIONS PRATIQUES.

- dépollutions : - de la région de Jemelle-Rochefort.
- de la prairie du Bernard.
- placement de poubelles/soutiens sacs : - aux rochers de Bouffiuolx.
- à la prairie du Bernard (en cours).

INTERVENTIONS.

- contre le tracé du projet de route dans le Fond d'Hestroy (gain de cause).
- contre la fermeture ou l'accès contrôlé au Fayt (en cours).
- pour le ramassage communal des déchets des campeurs à la prairie du Bernard (obtenu).
- contre l'égout du Trou de l'Eglise (en cours).

DOCUMENTATION.

- livre blanc : rassemblement des informations concernant les sites menacés.
- documentation juridique : rassemblement des informations concernant les lois et arrêtés sur la protection des eaux de surface et souterraines, conservation de la nature, sur le classement des sites, etc...
- documentation générale concernant l'environnement souterrain : articles, revues, abonnement à "Naturopie" du Conseil de l'Europe, plans de secteur, protection des chauves-souris, rassemblement de photos sites menacés, pollués ou détruits, etc.

RELATIONS.

- la CNPSS est devenue membre d'Interenvironnement et de l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature.
- appuis, patronages de la campagne (ministres, gouverneurs de province, hauts fonctionnaires, scientifiques...).
- établissement d'un fichier d'adresses très complet : spéléos, associations environnement, pouvoirs publics concernés, scientifiques...).
- échanges d'informations avec FFS (Com. Protect. Cavernes), SSS, SS Québec, Commission Protection des Cavernes de l'U.I.S....

UN PROBLEME EN BELGIQUE : LES FERMETURES DE GROTTES

N'est pas un spéléologue, même profane, qui ne se soit rendu compte du désolant état des grottes "non fermées" (1) du Karst Belge. La dégradation, la pollution, oeuvre de vandales ou non, présente un problème d'autant plus grave qu'il est pratiquement irréversible : le domaine souterrain, patrimoine naturel, se meurt !

Cette destruction pure et simple n'est-elle pas la conséquence du manque d'information dont notre génération est la triste victime ? Le respect de l'humain, de la nature et le culte du beau sont des notions qui, volontairement ou non, se perdent facilement dans notre civilisation moderne.

N'est point besoin de s'étendre très longuement sur ce qu'est ce vandalisme : tout qui a pénétré dans une grotte a pu constater l'ampleur que peut atteindre la destruction gratuite et navrante de l'homme : tout est effrayé, pollué, détruit...

Actuellement, si une nouvelle grotte reste accessible, dans les quelques jours qui suivent la découverte, cette grotte se trouve saccagée sans rémission. Les inventeurs se trouvent alors devant un cruel dilemme : protéger cette grotte et la fermer, c'est encourir la mauvaise humeur de ceux qui, à juste titre, condamnent toute manifestation d'entrave à la liberté individuelle ; ne pas la fermer, c'est assumer une lourde responsabilité et peut-être commettre un crime de lèse-nature, car chaque grotte détruite est IRREMPLACABLE !

Il est donné l'état de dégradation de la plupart des grottes et même de leurs environs, il est impératif de sauver au mieux et au plus tôt ce qui peut encore l'être en essayant de concilier les droits et les intérêts légitimes de chaque spéléologue : si tu ne veux pas voir, à court terme, fermer toutes les cavités de Belgique, protège-les toi-même, n'y abandonne aucun déchet, quel qu'il soit, ne touche pas aux concrétions (une concrétion souillée de laide a perdu à jamais sa blancheur éclatante), ne permets pas que d'autres, par leurs actes ou leur conduite, mettent en danger notre domaine souterrain et par là même, provo-

"Tous les méfaits, toutes les destructions sont portés au crédit des spéléologues. Sans doute quelques-uns d'entre nous ont-ils causé des dommages, parfois inévitables, au cours d'une exploration, mais c'est surtout au manque d'éducation spéléologique qu'il faut attribuer la plupart des dégâts. Ce ne sont ni les cadenas ni les portes blindées qui mettront fin à ces pratiques. Cela cessera quand tous les spéléologues se seront rendu compte que c'est eux qui doivent assurer la protection des grottes, qu'ils doivent non seulement se bien conduire, mais aussi dénoncer tous les actes nocifs dont ils sont les témoins, ils sont les mieux placés pour le faire.

Nous aimons nos grottes comme l'artisan aime son chef-d'oeuvre, nous devons les défendre et nous défendre contre l'envahissement technocratique du monde souterrain.

La grotte n'est pas un spéléodrome, mais elle ne doit pas non plus, pour un motif mineur, être fermée à la spéléologie.

Certaines d'entre elles, très rares, constituent des lieux exceptionnels. Que leur recensement soit fait par des spéléologues. Ils sont compétents pour juger de l'opportunité de la limitation des visites, et chacun sera prêt sur l'honneur à respecter cette discipline.

Je n'ai jamais cru à l'efficacité des fermetures ; elles ne servent qu'à développer l'envie de resquille, à insuffler un esprit de vengeance ou de représailles. Que d'exemples de spéléologues qui, rendus furieux en voyant leur grotte fermée, brisent cadenas et porte ! Ensuite pour se venger ils cassent tout dans la grotte... Alors que sans contrainte, invités gentiment à respecter les lieux, mis en face de leurs responsabilités, ils deviennent les meilleurs protecteurs de la grotte et de ce qui s'y trouve. Il serait bon aussi qu'ils sachent où se trouvent les choses plus particulièrement fragiles. Certaines grottes ne devraient être visitées qu'avec une personne les connaissant parfaitement.

Les groupes spéléologiques ne manquent pas dans chaque région ; ils peuvent recevoir et guider des groupes étrangers dans leurs grottes. L'entente et la confiance sont payantes, j'en parle par expérience.

Pendant des années, du matériel fragile fut laissé dans des grottes par des chercheurs du laboratoire souterrain du C.N.R.S.

Aucun dégât ne fut fait. L'Institut de physique du globe désirant installer une station d'inclinomètres dans une grotte du Tarn, le problème de la fermeture se posa. Il y avait à cela plusieurs raisons : la fragilité des appareils et surtout la valeur du matériel installé pour leur fonctionnement. Groupe électrogène portatif, câbles électriques, batteries, etc... Il fut décidé de laisser la grotte ouverte ; une notice explicative des travaux et expériences entreprises a été affichée mettant la grotte sous la garde des spéléologues qui la visitaient, rien n'a été touché bien qu'il y ait eu dans ces grottes des visites de spéléologues chaque semaine. Alors ?... La fraternité entre spéléologues, ça existe ! L'homme est heureux d'avoir des responsabilités et la confiance de ses semblables. Il aime aussi savoir, mais encore faut-il lui en donner les moyens.

... Ainsi vous êtes maintenant savants et responsables vis-à-vis des grottes et des hommes de l'avenir, à votre tour de m'aider à transmettre le message, sinon à la vitesse avec laquelle les choses évoluent, dans vingt ans la spéléologie n'aura plus de sens puisqu'il n'y aura plus de grottes dignes de ce nom."

Michel BOUILLON
(Découverte du Monde Souterrain).

La CNPSS (avec l'appui de tous ceux qui voudront bien lui communiquer les renseignements...) veut diffuser la liste des grottes fermées visitables, avec l'adresse du responsable de la grotte.

Une première liste, réalisée par la FNSA, concerne les grottes fermées de la Province de Liège et du Luxembourg.

Cette liste peut être obtenue sur demande, au secrétariat de la CNPSS, rue Tedesco, 37 bis à 1160 BRUXELLES.

TU AIMES LA VIE
NE LA TUE PAS
TU AIMES LA NATURE
NE LA DETRUIS PAS
CETTE GROTT
EST PLACE
SOUS TA PROTECTION

Ce panneau sera placé près des grottes ouvertes et fréquentées. Peint en vert, de format 48 x 30, il est prévu pour être soit fixé sur le rocher (par des spits), soit sur un poteau s'intégrant dans l'environnement.

Les clubs désireux de placer ces panneaux proprement et solidement près des grottes fréquentées, en recevront sur simple demande.

Il est évidemment indispensable d'obtenir la permission du propriétaire du terrain avant le placement !

LES GROTTES-EGOUTS EN BELGIQUE

- Trou de l'Eglise à Mont-Godinne.
- Trou Dury à Mont-Godinne.
- Trou de la Ferme à Mont-Godinne.
- Chantoir de Borgnery à Nalinnes.
- Trou des Nutons à Bois-de-Villers.
- Grotte Jeanne à Jemelle.
- Chantoir de Sécheval à Remouchamps

LES GROTTES DEPOTOIRS EN BELGIQUE.

- Chantoir de Piromboeuf à Harzé.
- Vallon de la Chavresse (abords de la Grotte Véronika...).
- Chantoir de Morville à Xhoris.
- Doline Challes à Rochefort.
- Grotte du Thier des Palizes à Rochefort.
- Trou Bouchaux à Floreffe.
- Trou Genard à Floreffe.
- Laide Fosse à Wavreille (actuellement sauvée).
- Trou Marie-Louise à Landelies.
- Chantoir de Bende à Bende.

CES GROTTES SONT MENACEES.

SPÉLÉOLOGUE, on te vole tes grottes!

Il existe des grottes-laboratoires, des grottes-touristes, des grottes-musées, sans oublier les gouffres-dépotoirs et les gouffres-cimetières. Ce sont des cavités qui, bien que nombreuses, restent isolées ; et, somme toute, elles sont souvent utiles et personne n'ira nier leur intérêt ; de plus, elles menacent peu nos activités.

Il en est une autre catégorie, parfaitement inutile et, malheureusement, jamais solitaire : la grotte-militaire. Après l'incorporation d'office de celles du Plan de Canjuers, dans le Var, un des plus beaux fleurons de notre patrimoine spéléologique, voilà que la Défense nationale est en train d'« éteindre » le camp du Larzac : ce camp va passer de 3 000 à 20 000 hectares ! Le Causse du Larzac va être interdit aux touristes, randonneurs et autres amis de la Nature. Par la même occasion, les cavités, dont les plus importantes du Larzac, vont être retirées aux spéléologues.

Qui peut bien se soucier de défendre cette étendue d'herbes roussies et de cailloux ? Bien sûr, le causse est pauvre et on ne peut pas en tirer grand chose, ni par la culture, ni par une quelconque industrie. Mais ce n'est pas un camp militaire qui redonnera vie à l'Aveyron. Seul le tourisme pourrait éviter cette mort lente due à la migration vers les grandes villes. Mais quels touristes viendront « visiter » ce terrain, si ce n'est ceux en uniforme ? Il est bien regrettable qu'il soit plus aisé d'installer un camp militaire que de créer un parc naturel qui, ici, ne risquerait pas d'attirer une meute de promoteurs et autres marchands de vacances en boîte.

Spéléologues aveyronnais, vous connaîtrez bientôt le triste sort des spéléologues parisiens : vous irez chercher vos grottes à quelques centaines de kilomètres... si elles ne sont pas devenues grottes-laboratoires, grottes-touristes, grottes-musées ou grottes-en-uniforme.

Michel BAKALOWICZ.

(F.F.S. QUOI DE NEUF, COMPL. SPELEO 1-19H)

Au vieux marché !

« Approchez, approchez, Messieurs - Dames. Venez admirer les trésors de notre patrimoine souterrain. Ils sont à vendre et pas cher ! Pour qui la jolie concrétion à .X.F. ? Pour vous, Madame. Oui, sur votre cheminée elle fera bel effet ! Voilà ce que mes pauvres oreilles ont dû entendre un jour que je me promenais au Vieux Marché ! Oh scandale !

IL N'Y A PAS DE PRINTEMPS POUR LES STALACTITES...

ATTENTION ! CHAUVES-SOURIS

La Belgique compte une douzaine d'espèces de chauves-souris hibernant dans les grottes.

Leur nombre est en diminution à cause de l'emploi généralisé des insecticides détruisant ou intoxiquant leur nourriture, mais aussi à cause de la disparition de leurs habitats (vieilles bâtisses, arbres creux...) et de la fréquentation croissante des grottes. Les spéléologues sont les ennemis "numéro 2" des chauves-souris.

Si vous rencontrez des chauves-souris en hibernation :

- ne les réveillez pas : elles épuiseront inutilement leurs réserves de graisse amassée à l'automne et juste suffisantes pour leur permettre de passer l'hiver sans se nourrir.

donc,

- ne les éclairez pas, passez loin d'elles, surveillez votre flamme d'acétylène, soyez silencieux, évitez de fumer sous terre.
- ne les manipulez pas : en plus du choc physiologique et psychologique que vous leur provoquez, vous risquez de déchirer leurs ailes, très fragiles.

LES FOSSILES VIVANTS

Les animaux cavernicoles sont souvent d'un intérêt extraordinaire en tant que "fossiles vivants", représentants bien vivants d'ancêtres disparus de la surface de la terre depuis des millions d'années.

Ces animaux (insectes, crustacés) à l'équilibre de vie fragile, s'accommodent très mal des doses massives de chaux de carbure laissées par les spéléos ! ou des piles usées qui, se désagrégeant, à la longue empoisonnent à coup sûr leur milieu.

"... Les voitures, les avions, les satellites, une fois détruits, peuvent toujours être reproduits.

Mais un être vivant, ne serait-ce qu'un aigle, une tortue, un éléphant ou un simple papillon, en dépit de toute notre science, ne pourra jamais être reconstitué".

(W.W.F.)



Sur toutes les piles vendues dans les refuges spéléos, sur

ET BIENTOT, DES GROTTES-GAZOMETRES

?

Des réservoirs souterrains de gaz naturel pour l'hiver '75 ?

Sur proposition d'Etienne Knoops, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, le conseil des ministres a adopté un projet de loi sur les sites-réservoirs souterrains, qui permet le stockage souterrain, en réservoirs naturels ou artificiels, de gaz naturel.

Ces dispositions nouvelles permettront la constitution d'un ou plusieurs stocks de gaz, afin d'éviter les « coupures » aux consommateurs lorsque la demande devient très importante.

Le projet de loi prévoit la création de sites-réservoirs souterrains dans des cavités naturelles ou artificielles, comme par exemple dans certaines mines abandonnées, offrant les conditions d'étanchéité et de sécurité voulues.

La recherche et l'exploration des sites-réservoirs sont réservées à l'Etat ou aux titulaires d'un permis octroyé par le Roi. La surveillance de stockage est confiée à l'administration des mines.

Tout sera mis en œuvre pour que ces dispositifs soient opérationnels pour l'hiver 75-76.

(LE SOIR, 1-2 NOV 74)

Pour avoir volé des stalactites et des stalagmites dans la grotte des Canalettes (Prénées-Orientales - France), quatre Roussillonnais ont été condamnés chacun par le tribunal correctionnel de Perpignan à 3 mois de prison avec sursis, 500 FF d'amende, 2000 FF de dommages et intérêts et à restituer les concrétions à la propriétaire. Ils ont été inculpés conjointement en vertu des articles 379 et 401 du Code pénal.

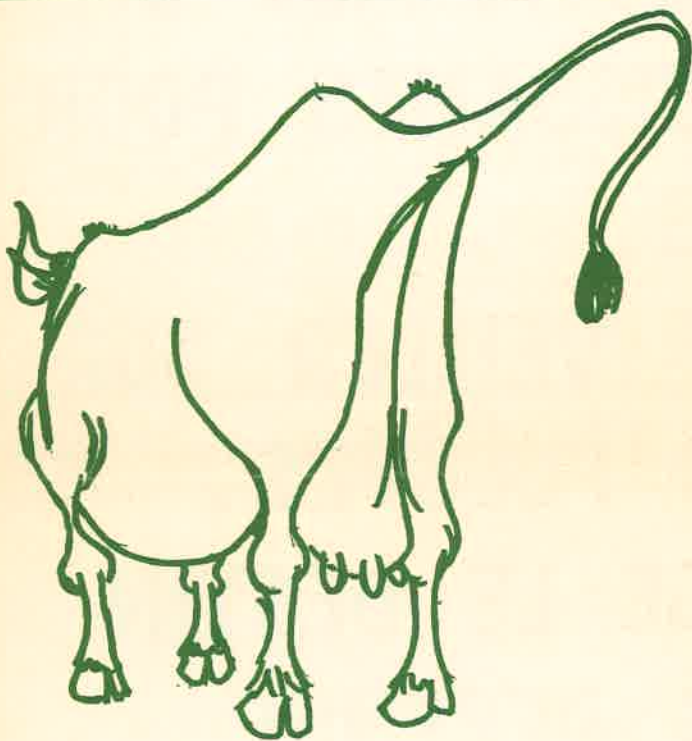
« Le Midi Libre » - 20-12-73

(extraits de SPELEO - FLASH n°74 Juillet 1974)



EST-CE
TOI
QUI...

- en juillet 74, pour te changer au sec, a fracturé la porte de la caravane située sur la propriété entourant l'Abîme du Fourneau à Nettine ?
- pour les mêmes raisons, a forcé la porte de la baraque du Camping de Jemelle à côté du Trou du Fayt ?
- abandonné un vieux matelas et des reliefs de festin dans la Grotte Ste Anne à Tilff ?
- a maculé de tes pas glaiseux la calcite immaculée de la Salle Blanche dans la Grotte du Père Noël ?
- a gravé ton nom (COLLINET SGC) dans les parois éclatantes de Mondmilch (unique en Belgique) de la Salle Polaire au Trou-qui-Fume à Furfooz ?
- a la détestable habitude, en campant sur la prairie du Bernard, à Mont-Godinne, de multiplier les endroits de feux et de laisser tes déchets sur place, où plus de 300 bouteilles vides ont été ramassées lors d'un nettoyage de la prairie ?
- proclame à tous vents être "contre les fermetures" mais est incapable de demander une autorisation d'accès à un propriétaire, ou de respecter les travaux des copains spéléos ?
- trouve subtil de faire du feu dans le porche du Trou Manto ou du Trou Maulin, en n'imaginant pas que la fumée remplira la grotte ?
- non content sans doute des destructions souterraines, éprouve le besoin de saccager un camion dans la carrière de Dieupont, à Aywaille ?
- lors d'expéditions à l'étranger, peut-être dépassé par l'ampleur des grands gouffres, pollue sans vergogne comme au Gouffre des Aïeux dans les Totes Gebirge en Autriche ?



MEEUH !
J'APPRECIÉ BEAUCOUP LES BOÎTES A
CONSERVES, LE VIEUX CARBURE, LES
BOUTEILLES OU LES PILES USÉES !
PENSEZ-À MOI.
MON PROPRIÉTAIRE PENSERA A VOUS.

UNE EXPO TERRIBLE A PRETER

La CNPSS a mis au point une exposition, richement illustrée, sur le thème de la spéléologie et de la conservation du milieu souterrain.

Vingt panneaux couverts de "terribles" photos couleurs et noirs et blancs, illustrent l'exploration souterraine, le travail de l'eau, les animaux cavernicoles, la pollution, le vandalisme, enfin la campagne de protection et les mesures à prendre.

Ces panneaux d'Unalit (120 cm x 80 cm ou 120 cm x 100 cm) sont à placer sur des supports adéquats (murs ou panneaux supports d'expo 120 x 120 minimum).

Cette exposition est empruntable gratuitement par tous les groupements désireux de la présenter à l'occasion de manifestations "publiques" (anniversaire du club, projection de diapos ou films, WE fédéral, camp ou stage de formation, etc...)

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- 1°) faire la demande 15 jours à l'avance à la CNPSS, rue du Repos, 72 à 1180 Bruxelles (02/375.02.10) où l'expo est à prendre et à ramener.
- 2°) déposer une garantie de 1.000 F (mille francs) lors du prêt, remboursable au retour de l'expo en bon état.
- 3°) s'engager à payer tous les dégâts occasionnés aux photos, documents et panneaux.
- 4°) disposer d'un véhicule (camionnette ou break) permet-

CES GROTTES ET CHANTOIRS SONT DES SITES CLASSES

Province de Hainaut.

ANGRE : - le site et la grotte du Caillou-qui bique.

Province de Liège.

ANDRIMONT : - le site de "La Chantoire" et ses abords comprenant la cluse de la Vesdre, des grottes et un petit vallon sec affluent.

COMBLAIN AU PONT : - les Roches Noires et les Rochers de Chesson (Grotte Vampire).

FORET : - le site des Fonds de Forêt.

RAMET : - la Grotte de Ramioul.

SOUGNE-REMOUCHAMPS : - le Chantoir de Sécheval.
- la Grotte de Remouchamps.
- les rochers de la "Heid des Grottes".

VIEUXVILLE : - les rochers de Sy.

XHORIS : - le Vallon du Bléron Ry.

Province de Luxembourg.

HOTTON : - la partie touristique de la Grotte de Hotton.

Province de Namur.

ANSEREMME : - les Rochers de Moniat et de Freyr.

HULSONNIAUX : - les Grottes et les Rochers de Chaleux.

THON : - les Rochers de Samson (petite grotte préhistorique).

WAULSORT : - le site calcaire et la Grotte de Moniat.

Ces sites tombent sous la protection de la loi du 7.8.1931 qui, pour sauvegarder l'intérêt général et les lieux classés, prévoit l'interdiction :

- 1°) d'effectuer tous travaux de terrassement, construction, fouilles, ouverture de carrières ou travaux quelconques d'exploitation, sondages, creusement de puits, en général tous travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation.
- 2°) de modifier en aucune façon l'écoulement des eaux dans le site et de déverser dans les cours d'eau ou dans le sous-sol - par puits perdus - aucune substance de nature à altérer la pureté des eaux et par là, influencer la composition de la faune et de la flore.
- 3°) de prendre ou de détruire les oeufs ou les nids.
- 4°) d'abattre, de détruire, de déraciner ou d'endommager, les arbres et les plantes, étant bien entendu que l'exploitation forestière doit être poursuivie en accord avec l'administration des Eaux et Forêts.
- 5°) d'établir des tentes et d'ériger toute installation quelconque (fixe, mobile ou démontable, provisoire ou définitive) servant d'abri, de logement ou à des fins commerciales.
- 6°) d'abandonner ou de jeter des papiers, récipients vides, déchets ou détritus.
- 7°) de mettre en stationnement ou de parquer tout véhicule même sur les voies carrossables, sauf dans les endroits réservés à cette fin.
- 8°) de planter des poteaux ou pylônes destinés au transport de l'énergie électrique ou à tout autre usage ; d'établir n'importe quel type d'affichage publicitaire.
- 9°) d'ériger des constructions nouvelles ou de modifier les constructions existantes sans que les plans aient été au préalable soumis à l'avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites et approuvés par les instances supérieures.

PRENEZ CONTACT AVEC LA C.N.P.S.S. :

CL. DE BROYER, RUE DU REPOS 72, 1180-BRUXELLES
TEL. 02/375.02.10

ET. CARELS, AV. TEDESCO 37 bis, 1160-BRUXELLES
TEL. 02/3729798

M. STEENWERCKX, VAL DES SEIGNEURS 137, 1150-BRUXELLES
TEL. 02/731.63.09

faisons-nous
de la
"POUBELLOLOGIE?"



PHOTOS ET DIAS.

La C.N.P.S.S. recherche et achète toute bonne photo ou dia montrant des sites souterrains pollués ou abîmés, des grottes belges disparues ou menacées, des actions de dépollution ou de protection, et en général toute bonne photo de grotte belge.

Ceci pour illustrer son exposition et ses publications ou figurer dans un montage diapos en préparation.

Pour chaque document, le nom de l'auteur sera cité.

AVIS AUX RESPONSABLES DE REFUGES SPELEOS.

Tous les refuges spéléos se doivent de sensibiliser leurs "clients" au respect du milieu souterrain.

La C.N.P.S.S. a préparé, pour chaque refuge spéléo dynamique, un panneau de 120 x 80 intitulé "CAMPAGNE NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES" et peint en vert lumineux !

Sur ce panneau vierge pourront être placés, à l'initiative du responsable "protection des grottes" à trouver dans chaque refuge, les affiches, autocollants, photos, slogans, articles de journaux...concernant la protection des grottes.

La Commission enverra régulièrement aux "responsables protection" de chaque refuge des documents utiles pour ce panneau, mais c'est à chaque refuge d'actualiser son panneau !

RIEN POUR RIEN ?

AU TADU WERON, LE NOUVEAU
PROPRIÉTAIRE EXIGE 40 à 100 F DE
DROIT D'ENTREE PAR PERSONNE !
QUAND DONC FAUDRA-T-IL PAYER
POUR TRAVERSER UNE PRAIRIE OU UN
BOIS, POUR DESCENDRE UNE RIVIERE
OU GRIMPER UN ROCHER ?
DESERTEZ LE WERON !



NE POLLUE PAS !

- Ne jette pas tes piles usées, ton vieux carbure, tes boîtes de conserves, mégots et emballages. Ni dans une grotte, ni à l'entrée d'une grotte. Remonte tous tes déchets dans un sac en plastique et jette les dans une poubelle.

NE DETRUIS PAS !

- Les concrétions, la faune souterraine, la beauté de la calcite. Il faut des milliers d'années pour former une caverne, quelques heures suffisent à la détruire.

PROTEGE !

"...MAIS PARCE QUE LA CONSCIENCE LEUR AVAIT
ETE DONNEE, IL APPARTENAIT AUX HOMMES VRAI-
MENT CIVILISES DE LIMITER LES DEGATS,
NE POINT BRISER UNE BRANCHE INUTILEMENT ET
REFUSER CE LEGS BARBARE QUI CONSISTE A
TUER POUR LE PLAISIR.

AVEC LEURS CALCULS, LEURS ROBOTS, LEURS
SENS DEMULTIPLIES, LES ARRIERE-PETITS-FILS D'
ADAM ETAIENT DESORMAIS TROP PUISSANTS POUR
REFUSER LE ROLE DE PROTECTEURS.

IL LEUR FALLAIT A PRESENT VEILLER SUR
LES AURORES, LES SILENCES ET LES FLEUVES.
IL LEUR FALLAIT PRENDRE EN CHARGE LE DESTIN
DES ARBRES ET DES BETES SANS DEFENSE,

OU BIEN TOUT CELA PERIRAIT.

ET LA TERRE DEVIENDRAIT TRISTE..."

Samivel